



2020 - 2021

Toutes les infos de mon école

ECOLE DU 2 ½ - 8 : rue Chapelle-Dieu, 8

☎ 081 / 627 920

ECOLE DU 8 - 12 : place St-Guibert, 4

☎ 081 / 627 920

ECOLE IMMERSION : rue Mgr Heylen, 21

☎ 081 / 615 670

ECOLE MATERNELLE autonome : rue Mgr Heylen, 13  
Rue Emile Labarre - Ernage

☎ 081 / 615 203



# SOMMAIRE



0. Introduction	p 1
1. Structure du Collège	p 2
2. Projets Educatif & Pédagogique	p 3 à 5
3. Le projet d'établissement	p 6 et 7
4. Principes généraux	p 8 à 13
5. Organisation de l'enseignement	
* Horaire- Repas	p 14
* Encadrement en maternel	p 15
* Le temps des loisirs	p 16
6. Les cours spéciaux	p 16 à 19
7. Absences et accidents	p 20
8. Rencontres	p 21
9. Dans la cour de récréation	p 22
10. Collations saines	p 23 à 25
11. La musique au 2 ½ - 8	p 26

## Quelques dates à retenir :

Reprise de l'école des devoirs le lundi 07 septembre 2020

Reprise des repas chauds le lundi 07 septembre 2020

Photographie scolaire le jeudi 22 octobre

## Introduction



a. Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'Enseignement Catholique. Nous sommes une école attachée à la congrégation des Frères des écoles chrétiennes.

b. L'Enseignement Catholique est un réseau d'enseignement libre confessionnel subventionné par la Communauté Française. Il fonctionne sous statut privé ; les écoles du réseau accueillent des enfants dont l'autorité parentale reconnaît le projet éducatif et le règlement proposés par le Pouvoir Organisateur, premier responsable de l'école.

### **Les trois axes de notre projet éducatif Lasallien**

#### **1.1. Un SERVICE à rendre, ensemble, aux enfants sur un chemin de croissance**

- A chaque enfant de façon personnalisée...
- pour lui donner confiance,
- par une pédagogie formative.

#### **1.2. Un PROJET à porter, ensemble, en ASSOCIATION sur un chemin de solidarité**

- Par toutes les composantes de l'école
- Pour une action partagée, réflexive
- Menée avec cohésion et continuité.

#### **1.3. Une MISSION à vivre, ensemble sur un chemin de FRATERNITE**

- Par un accueil empreint d'ouverture
- Avec une attention aux plus fragiles

Pour vivre dans la sérénité, l'école doit être organisée. Il est donc normal que des exigences soient imposées. On fera donc appel à la bonne volonté des enfants pour qu'ils se sentent concernés par ce règlement car la prévention vaut mieux que la répression.

Ceci suppose que soient définies certaines règles qui permettent à chacun de se situer. Elles sont à mettre en résonance avec le projet éducatif et pédagogique de l'établissement.



# 1. STRUCTURE DU COLLEGE ST-GUIBERT

## ENSEIGNEMENT

FONDAMENTAL

### ECOLE DU CENTRE

- **ECOLE FONDAMENTALE DU 2 ½ - 8**

Directeur : Mr Olivier HUSQUIN  
(Tél. 081/62 79 20 – Fax : 081/61 33 43)  
olivier.husquin@collegedegembloux.be  
**Rue Chapelle-Dieu, n° 8**

**ECOLE PRIMAIRE DU 8 – 12**

Directeur : Mr André DUBUISSON  
(Tél. 081 / 62 79 20 - Fax : 081/ 61 33 43)  
andre.dubuisson@collegedegembloux.be  
**Place Saint Guibert, n°4**

### ECOLE de la Gare

**ECOLE FONDAMENTALE*****Immersion en néerlandais***

Directrice : Mme Carine DELESTINNE  
(Tél: 081 / 61 56 70)  
Rue Monseigneur Heylen, 21

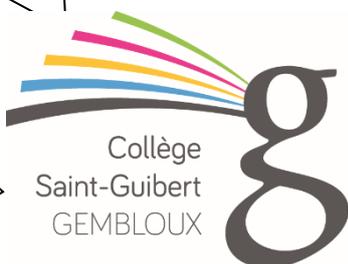
### ECOLE d'ERNAGE

**Maternelle autonome**

Directrice : Mme Julie DEHOUX  
(Tél : 081/61 52 03)  
Rue E. Labarre, 18  
Implantation rue Monseigneur Heylen, 13

**POUVOIR****ORGANISATEUR**

Commun à tout le Collège  
Président : Mr Jean BRICHART

**ASSOCIATION****DES PARENTS**

Commune à tout le Collège  
Président : En attente de nomination

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

GENERAL - TECHNIQUE - PROFESSIONNEL

Place de l'Orneau , n°21 – Tél. 081 / 62 64 80 FAX : 081 / 61 45 54

**1<sup>er</sup> DEGRE** – Directrice : Mme Véronique HENRY

**2<sup>ème</sup> DEGRE** – Directeur : Mr Jean-Pierre TURPIN

**3<sup>ème</sup> DEGRE** – Directeur : Mr Didier LIBERT  
Coordinateur général du Collège

**Directeur financier** commun à tout le Collège : Mr Jean-Marc PONCELET

## 2. PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

**Grandir ensemble...  
Une affaire d'équipe**



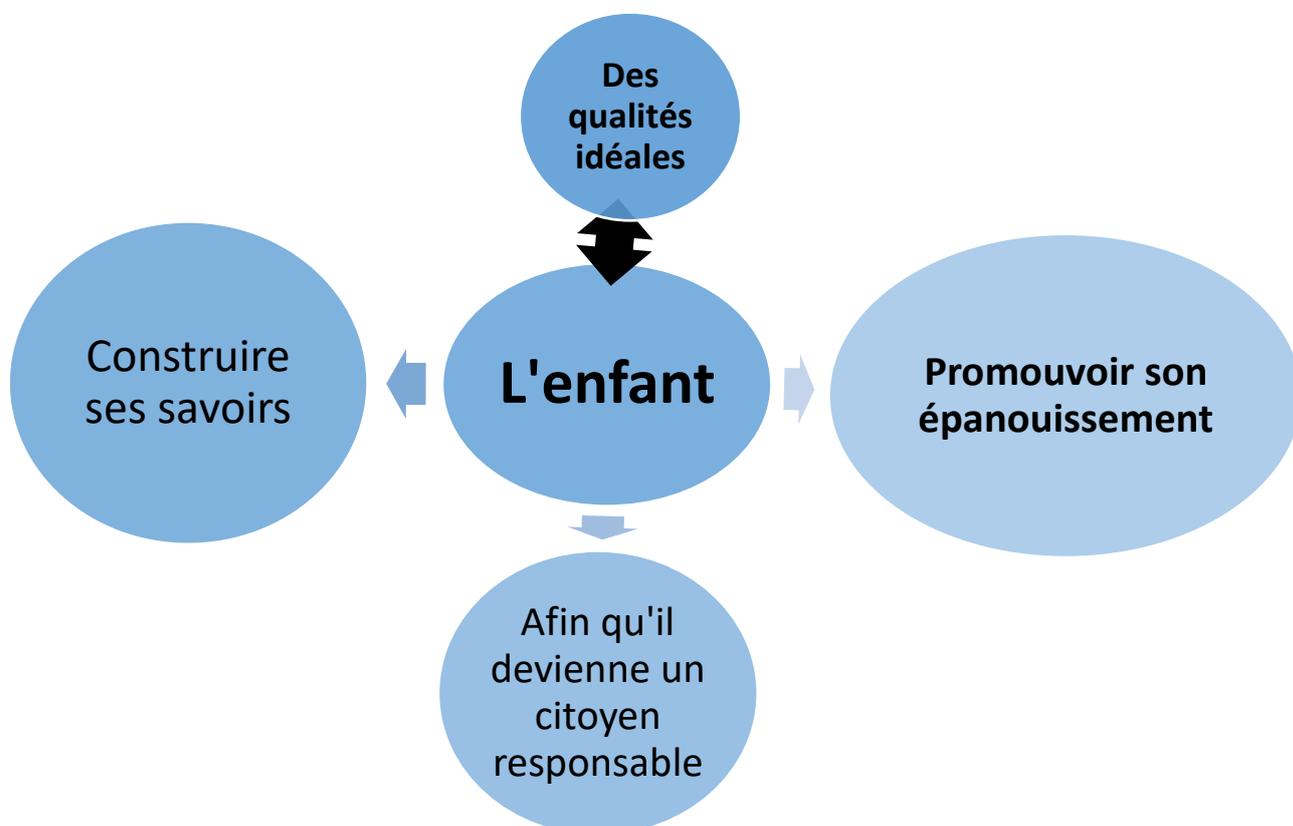
### **A. Le Collège : un même esprit d'éducation**

*Né de la fusion de :*

- *L'Institut Notre-Dame (Ecole des Sœurs, dans l'esprit de Ste Julie Billiard)*
- &
- *L'Institut Saint-Guibert (Ecoles des Frères, dans l'esprit de St Jean-Baptiste de la Salle)*

*Le Collège assure l'éducation de votre enfant dans le respect des VALEURS  
EVANGELIQUES*

**RESPECT DE L'AUTRE – SENS DU PARTAGE – SOLIDARITE  
ACTIVE  
PRIORITE DE L'ACCUEIL – AUTONOMIE  
ESPRIT DE TRAVAIL – CREATIVITE – OUVERTURE A  
L'ENVIRONNEMENT**



## B. LE COLLEGE : COHESION ET CONTINUITE

Une des priorités du Collège St-Guibert est que celui-ci soit animé par une équipe éducative garante, pour votre enfant, d'un parcours scolaire harmonieux et cohérent.

### Plusieurs stratégies sont mises en place pour assurer LA COHESION

- Des titulaires qui travaillent en parallèle : dans une même année scolaire, mêmes apprentissages, mêmes compétences, mêmes savoirs.
- Des concertations hebdomadaires (le mercredi) assurent cette mise en commun.
- Les exigences sont évolutives avec l'âge, mais restent identiques.
- La rigueur est un souci tant dans la gestion de la classe que dans le travail de l'enfant.
- Les référentiels sont construits avec les enfants dans un souci de clarté et d'utilisation.
- Les enfants en difficulté sont soutenus par une pédagogie plus différenciée.

### Des passerelles permettent d'assurer LA CONTINUITE

- Des concertations réunissent les enseignants à l'intérieur d'un même cycle et ceux qui terminent un cycle ou qui commencent le suivant.
- Dans le respect des programmes, les apprentissages et les savoirs sont régulièrement réajustés afin que l'enfant puisse les mettre en relation d'une année à l'autre.
- Les référentiels (livres et cahiers) sont évolutifs. A l'intérieur d'un cycle existe le souci de veiller à leur continuité.
- Des portes ouvertes pour le passage vers l'école maternelle, ainsi que pour l'enseignement primaire.

<b>DANS L'ECOLE DU FONDEMENT</b>			
PAR LA MISE EN PLACE DES CYCLES	AGES	SECTIONS & ANNEES	STRATEGIES SPECIFIQUES HARMONISANT LES PASSAGES DE CYCLES
<b>ECOLE DU 2 ½ - 8</b>	2 ½	1 <sup>ère</sup> MATERNELLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des projets communs.</li> <li>- Portes ouvertes.</li> <li>- Passage des référentiels...</li> </ul>
	5	2 <sup>ème</sup> MATERNELLE	
		3 <sup>ème</sup> MATERNELLE	
	6	1 <sup>ère</sup> PRIMAIRE	
		2 <sup>ème</sup> PRIMAIRE	
<b>ECOLE DU 8 - 12</b>	8	3 <sup>ème</sup> PRIMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertations entre les enseignants de 5 et 6<sup>èmes</sup> pr. et de 1<sup>ère</sup> renouvelée.</li> <li>- Journée d'accueil en 1<sup>ère</sup> renouvelée...</li> <li>- Contact avec la nouvelle direction.</li> <li>- Projets communs avec la 1<sup>ère</sup> renouvelée</li> <li>- Portes ouvertes en 1<sup>ère</sup> renouvelée.</li> <li>- Soirées d'informations.</li> </ul>
		4 <sup>ème</sup> PRIMAIRE	
	10	5 <sup>ème</sup> PRIMAIRE	
		6 <sup>ème</sup> PRIMAIRE	
<b>DOA</b> Degré d'Observation Autonome SECONDAIRE	12	1 <sup>ère</sup> RENOVEE	
		2 <sup>ème</sup> RENOVEE	
	14		

## C. LE COLLEGE : UN CADRE DE VIE

Notre objectif d'accueil et d'écoute : **FAIRE DU COLLEGE ...**

- **une école où il fait bon apprendre ;**
- **une école dans laquelle l'enfant se sentira aimé, respecté, guidé, compris ;**
- **une école où les plus petits reçoivent une attention particulière ;**
- **une école sécurisante, grâce à une infrastructure adaptée :**
  - deux entrées contrôlées et fermées ;
  - un bureau d'accueil (entrée par la place St-Guibert) : le secrétariat ;
  - deux infirmeries (normale et Covid19) ;
  - un plan d'évacuation incendie testé et une équipe EPI ;
  - des espaces jeux appropriés à l'âge des enfants :
    - ⇒ 2 ½ - 8 : une cour colorée adaptée (agrès, maisonnettes, jeux, ...)  
N.B. : horaires de récréation différents pour le maternel et le 6 – 8.
    - ⇒ 8 – 12 : un espace calme et un espace sport (terrains)
- **une école attentive aux besoins de l'enfant :** enseignant(e)s, surveillantes, personnel de cuisine et d'entretien, directions et PMS, avec une même motivation d'accueil, d'écoute et de souci du bien-être. Mise en place d'une cellule harcèlement pour tout le Collège.
- **une école qui informe sur ses projets d'éducation et d'enseignement :**
- **une école qui favorise les rencontres parents – enseignants :**
  - ⇒ Trois réunions des parents : début novembre, début février et fin juin ;
  - ⇒ Des possibilités de rencontres ponctuelles, par le biais du journal de classe.

## D. AU COLLEGE : S'ÉVALUER POUR ÉVOLUER

Evaluation à l'école :

- **Formative** tout au long de l'année : profiter de ses erreurs pour évoluer.
- **Sommative** : 3 bulletins font la synthèse du travail journalier (le comportement et les compétences par des appréciations ; les savoirs par des points).
- **Certificative** : des épreuves externes en fin de 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> (obtention du Certificat d'Etude de Base)

Evaluation à la maison :

- **De petits exercices** sont donnés chaque jour (pas le mercredi)
- **Des leçons** favorisent la faculté de mémoriser les bases indispensables.

Objectifs : ENTRETENIR LES CONNAISSANCES ACQUISES EN CLASSE

**FAVORISER L'AUTONOMIE EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE**

ASSURER LES RELAIS ENTRE LA FAMILLE ET L'ÉCOLE

Durée moyenne : 6 – 8 = 20 min ; 8 – 10 = 40 min ; 10 – 12 = 60 min.

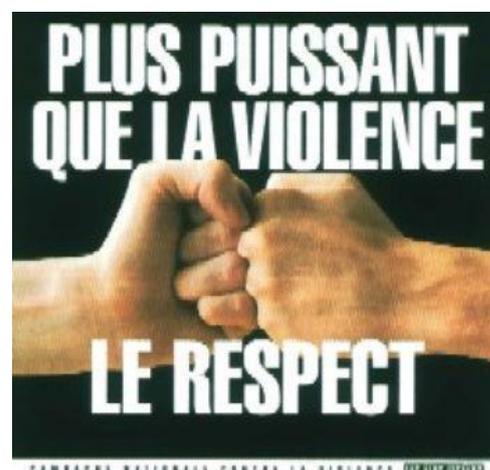
### 3. NOTRE PROJET D'ETABLISSEMENT



Depuis 7 ans nous mettons en place dans l'école, dans la classe, une dynamique de respect de chacun, d'éducation à la paix et à la citoyenneté afin – notamment- de permettre la pratique de la médiation, telle est la finalité de ce nouveau cours. Ce projet à encore plus de sens aujourd'hui car après une fin d'année particulièrement difficile pour certains enfants, il permettra de faire jaillir des groupes de paroles et ainsi que votre enfant puisse extérioriser les éventuelles souffrances.

#### **Les objectifs poursuivis :**

- Découvrir et développer des attitudes et des valeurs nécessaires à la gestion de conflits.
- Développer la connaissance de soi et des autres.
- Vivre la confiance et la coopération au sein d'un groupe.
- Permettre à chacun de prendre sa place dans le groupe et respecter celle des autres.
- Travailler l'écoute des langages verbal et non-verbal.
- Améliorer la communication à l'intérieur du groupe-classe et favoriser l'expression des faits, des sentiments, des besoins.
- Apprendre et s'approprier le processus de médiation par les pairs, c'est-à-dire être apte à intervenir comme médiateur dans un conflit entre d'autres personnes.





Valeur  
pédagogique

L'ENFANT BON  
LECTEUR

LE SAVOIR  
ECRIRE

## De l'envie de lire à l'envie d'écrire

- ATELIER DE BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) : de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup>
  - animation par un instituteur spécialisé ;
  - de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire : 1 période par semaine ;
  - nombreux ouvrages adaptés aux différents âges ;
  - découvertes des différents types de textes et de livres ;
  - prêt gratuit de livres pour la classe et la maison.

**Objectifs : ETRE UN BON LECTEUR**  
en favorisant

- le plaisir de lire
- la découverte d'auteurs
- la recherche de documents

**Objectifs : ETRE UN PRODUCTEUR D'ECRITS**  
en s'appropriant les différents types de  
textes et leurs caractéristiques.

*Ecrire à la manière de...*

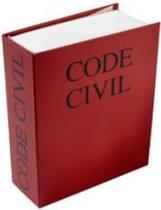


## 4. Principes généraux

Le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, plus communément appelé « Décret Missions » a posé les jalons d'une nouvelle approche de l'éducation scolaire.

Article 6.- La communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
3. Préparer tous les élèves à devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverts aux autres cultures
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.



### Cadre légal

Un indispensable rappel.

#### **Ce que nous dit le Code civil :**

##### Chapitre II

*Art. 1382 :* Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.

*Art. 1383 :* Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence

*Art. 1384 :* On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

- Le père et la mère sont responsables des dommages causés par les enfants mineurs.
- Les instituteurs, du dommage causé par leurs élèves pendant le temps de la surveillance.

**SAUF** si le père, la mère, les instituteurs ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité.

## Les règles de vie au Collège



BAMPS : **B**onjour - **A**u revoir - **M**erci - **P**ardon - **S**VP

### 1. La politesse

- Je suis poli avec TOUTES les personnes qui m'entourent dans l'école.
- J'ai une attitude respectueuse et non-violente envers les autres.
- J'utilise les mots : « BONJOUR, MERCI, S'IL VOUS PLAÎT, AU REVOIR » d'une façon agréable.
- Je respecte les horaires et les sonneries. En cas de retard, je passe d'abord par le secrétariat.

### 2. La tenue vestimentaire

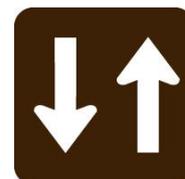
- Ma tenue vestimentaire restera dans les limites de la décence. Elle sera laissée à l'appréciation de la direction.
- Pour des raisons de sécurité : je ne porte ni talons, ni tongs.
- Je n'ai pas de piercings. Si je suis une fille, je peux porter uniquement des boucles d'oreilles.
- Je n'ai pas de colorations vives dans les cheveux, ni une coupe de cheveux trop excentrique.

### 3. Le GSM et autres appareils



- J'éteins mon GSM quand j'entre dans l'école et ce jusqu'à la sortie. Je le glisse dans le fond de mon cartable. Il reste sous la responsabilité de mes parents. (Vols, dégradations...)
- Jeux électroniques, appareil photos, consoles, MP3, MP4... sont INTERDITS.

### 4. L'entrée et la sortie du Collège



- Les parents me déposent à l'entrée de l'école avant 08h30 en primaire. Suivre les indications liées au code couleur de déterminé par la FWB.
- Avant 08h20, je ne circule pas dans les couloirs. Je suis dans les cours ou à la garderie.
- Mon entrée au Collège entre 06h30 et 08h00 se fait uniquement par la rue Chapelle-Dieu. Je me rends alors directement au local de garderie. La garderie est **OBLIGATOIRE** jusqu'à 08h15. A partir de 08h00, je peux entrer par la Place Saint-Guibert. Gratuité de la garderie de 08h15 à 15h40.
- Après 08h30, j'entre par la Place Saint-Guibert et je signale mon retard au secrétariat ou à la direction. Une note sera chaque fois insérée dans le journal de classe. Un nombre répété d'arrivées

tardives sera dénoncé à la Communauté Française afin de faire intervenir les équipes mobiles en famille.

- e. **A la sortie**, mes parents respecteront les indications données en fonction du code couleur déterminé par la FWB.

## 5. Dans les rangs

- a. Je me déplace en marchant calmement, en respectant mon chemin déterminé par mon enseignant (e).
- b. Je suis le plus calme possible afin de ne pas déranger les autres classes.

## 6. Dans les cours de récréation

- a. Je jette mes papiers dans les poubelles adaptées.
- b. Je ne peux pas jouer au ballon dans la cour calme.
- c. Je peux jouer au ballon dans la cour sport, mais **UNIQUEMENT** si mon ballon a été validé par mon directeur.



## 7. Dans les couloirs et les escaliers



- a. Je ne circule pas dans les couloirs sans y être autorisé.
- b. Aucune circulation dans les couloirs avant 08h20.
- c. Je me déplace dans le calme.
- d. Le midi, je ne cours pas pour respecter la sieste des petits.
- e. J'attends d'être dans la cour pour manger ma collation.

## 8. Les rangs en dehors de l'école

- a. Je reste sur le trottoir et j'attends l'autorisation avant de traverser.
- b. Je me déplace dans le calme, de manière respectueuse et disciplinée.
- c. Je respecte les consignes du responsable lors de toute sortie en dehors de la classe.



## 9. A la garderie

- a. La garderie commence à 06h30 et l'entrée se fait uniquement par la rue Chapelle-Dieu. Ouverture de la porte Place Saint-Guibert à 08h00.
- b. Les enfants qui attendent 08h15 à l'extérieur de l'école pour entrer sont sous la responsabilité de leurs parents.
- c. A 15h25, à la sortie des classes, si je suis inscrit pour l'école des devoirs ou la garderie, je reste dans la cour de récréation.
- d. La garderie du soir commence à 15h40. Les enfants se rassemblent dans la cour calme. Les cartables sont bien rangés sous les préaux.



- e. Je me présente à la surveillante dès mon arrivée.
- f. Je range le matériel que j'ai utilisé ainsi que ma chaise.
- g. Après 15h25, les classes sont inaccessibles.



## 10. A l'école des devoirs

- a. A la sonnerie de 15h40, je me range à l'endroit prévu dans la cour et ensuite je monte avec le professeur responsable.
- b. L'école des devoirs est un lieu de travail, je respecte les règles mises en place par le professeur responsable.
- c. L'école des devoirs se termine à 16h30 par une sonnerie.



## 11. A la bibliothèque

- a. Je respecte les livres qui sont à ma disposition.
- b. Je respecte le calme afin d'établir un climat propice à la lecture.

## 12. Dans les toilettes

- a. En dehors des récréations, je me rends directement dans les toilettes les plus proches, sans traîner.
- b. Je respecte les lieux.
- c. Je tire ma chasse et ne laisse pas traîner des papiers.
- d. J'utilise les poubelles.
- e. Je ne joue pas, ni avec de l'eau, ni avec du papier.
- f. Je préviens le secrétariat si je vide un rouleau.
- g. **Je me lave les mains** en quittant les toilettes.



## 13. Au secrétariat

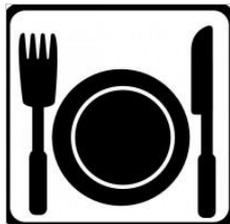
- a. Je me présente uniquement avec l'accord d'un professeur ou d'un surveillant.
- b. Je frappe et j'attends l'autorisation avant d'entrer.



## 14. A la salle des professeurs

- a. Je ne rentre en aucun cas tout seul dans la salle des professeurs.
- b. Je frappe et j'attends l'autorisation avant d'entrer.

## 15. Dans les réfectoires (uniquement repas chauds)



- a. Je m'installe rapidement et calmement, j'enlève manteau, bonnet et gants.
- b. Je mange dans le calme, sans jouer avec la nourriture.
- c. Quand j'ai fini, je débarrasse ma table, je trie mes déchets et je remets ma chaise en place.
- d. Afin de préserver la nature, j'utilise une boîte à tartines et une gourde.

## 16. Dans la cuisine

- a. Il m'est interdit d'entrer dans la cuisine sans l'autorisation du personnel.

## 17. Les sanctions



- a. L'école est en droit de sanctionner des fautes chez les enfants. Dire non et faire respecter les règles sont des parties intégrantes de l'éducation. Toute sanction, même la plus simple, sera donnée avec discernement.

### **Suivant la gravité, il est à noter :**

- un rappel à l'ordre ou une sanction donnée par l'éducateur ;
- une réprimande ou une sanction donnée par la direction ;
- un avis de la direction communiqué aux parents via la feuille rose ;
- une retenue pour faire un travail constructif ;
- un renvoi de la classe pour une période d'un jour et la mise en place d'un contrat de comportement ;
- un renvoi pour une période de trois jours ;
- un renvoi définitif.



## 18. Droit à l'image

- Soucieuse de respecter les législations belges et européennes relatives à la protection des données personnelles, notre Collège ne peut toutefois publier une photo de votre enfant sans obtenir votre accord.
- Il paraît important de souligner que notre Collège est particulièrement attentif au respect de la personne de chaque enfant au travers de la diffusion de son image : les enfants qui apparaissent sur les photos – le plus souvent en compagnie d'autres enfants- ne sont jamais nommés (et ne sont donc identifiables que par des personnes proches) et les photos sont d'un petit format inexploitable à l'agrandissement.
- Enfin, il faut préciser que notre projet échappe à tout intérêt commercial et n'est lié à aucun apport de type publicitaire, comme vous pourrez le constater vous-même.
- En marquant votre adhésion au carnet de bord, vous donnez l'autorisation au Collège de pouvoir publier des photos des diverses activités.

## 19. Notre centre PMS

### Notre équipe PMS est tri-disciplinaire :

- Une psychologue, Muriel Renard
- Une infirmière, Catherine Dewez
- Une assistante sociale, Ludivine Deneffe



Ensemble, nous remplissons différentes missions :

*« Les centre PMS ont comme objectif d'aider au développement optimal des enfants et des adolescents. A cette fin, ils proposent aussi leur collaboration aux parents et aux enseignants.*

*Ils prennent en compte les aspects psychologiques, médicaux et sociaux qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages et les choix scolaires des élèves. »*

### Nos activités consistent notamment à :

- Accueillir, écouter les élèves et leur famille, et répondre à leur demande ;
- Informer sur les études, les formations et professions ;
- Aider à cibler les besoins spécifiques ;
- Orienter vers l'enseignement spécialisé ou proposer l'intégration ;
- Proposer des conseils de classe en collaboration avec l'instituteur et la Direction ;
- Proposer des animations collectives dans les classes (en fonction des demandes de l'école) ;
- Mise en place d'un espace-parole proposé à tous les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire
- Etc...

Pour nous contacter : 081/30.27.00.



## 5. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

### A. HORAIRE



MATINEE : **de 8 h 30 à 12 h 15 SAUF LE MERCREDI à 11h25**

APRES-MIDI : **de 13 h 35 à 15 h 25**

N.B. : Après 8 h 30,

les arrivées tardives se feront uniquement par l'entrée de la place St-Guibert.

- a) Les parents veilleront à ce que leur enfant soit bien présent à l'école, 5 minutes avant le début des cours.
- b) Les parents qui viennent récupérer leur enfant à la sortie **attendent à l'extérieur** de l'école afin de permettre le passage des rangs dans de bonnes conditions.
- c) L'élève qui fait les trajets seul ne traîne pas dans la rue, tant à l'aller qu'au retour de l'école. Il aura le souci d'avoir une tenue et un comportement corrects.

### B. REPAS DE MIDI

- POSSIBILITES :

- **Repas complet : maternel = 4,00 € et primaire = 5,00 €**
- **Dagobert garni : 6 – 12 = 3,00 €**
- **Cornet de pâtes avec sa sauce : 3,00 €**
- **Potage seul : maternel = 0,50 € et primaire = 1,00 €**



#### Organisation des réservations :

Pour le jeudi au plus tard MAIS sachez qu'une commande mensuelle est idéale, mais veuillez noter qu'à partir de la troisième primaire il est impératif de coller chaque grille hebdomadaire sur une enveloppe avec le nom et prénom de votre enfant, en effet les tickets lui seront transmis de cette manière chaque semaine.

Cette année, **une nouveauté** : une boîte aux lettres à l'extérieur du secrétariat pour vous permettre de déposer vos commandes en dehors des heures d'ouverture, ce nouveau système permettant ainsi d'éviter toute perte d'argent.

Petit rappel, lorsqu'un repas n'est pas consommé (maladie, excursion...) vous remettez le ticket lors de la prochaine commande, ceci vaudra comme moyen de paiement sur une prochaine réservation. Nous ne remboursons pas directement l'élève !

En cas d'oubli ou de perte de documents, vous pouvez les télécharger sur notre site internet [www.collegedegembloux.be](http://www.collegedegembloux.be) ou encore commander par téléphone au 081/62.79.20, le paiement peut nous parvenir par la suite, nous sommes à l'écoute de toute difficulté rencontrée.

Les enfants qui dînent à l'école ne pourront pas sortir pendant le temps de midi. Si des parents souhaitent autoriser leur enfant à sortir, alors que d'habitude celui-ci dîne à l'école, ils doivent **fournir un écrit** à la direction ou au secrétariat et savoir qu'ils sont seuls responsables de leur enfant pendant cette sortie.

## C. ENCADREMENT SPECIFIQUE A L'ECOLE MATERNELLE

- CONDITIONS D'ADMISSION

A n'importe quelle période de l'année scolaire, si l'enfant est âgé de 2 ans ½.  
N.B. : Dès le 1<sup>er</sup> septembre pour les enfants qui auront 2 ans ½, avant le 30 septembre

- HORAIRE ADAPTE

- **Dès 8h00, un local d'accueil (réfectoire du maternel) est prévu pour les enfants dont les parents ne peuvent attendre 8h25. Les enfants y seront récupérés par les puéricultrices.**
- A 13 h 00, les enfants, selon leur rythme de vie et leurs nécessités personnelles, disposent d'un petit lit nominatif pour la sieste. Surveillance par une puéricultrice.
- Les récréations sont adaptées au rythme et à l'âge.
  - ⇒ Elles se passent dans la cour spécialement aménagée pour les petits : préau, maisonnette, jeux divers, agrès sur un sol souple
  - ⇒ En cas de très mauvais temps, la salle de psychomotricité, le gîte et le local de garderie permettent le divertissement.
- Les enfants inscrits à la garderie du soir prennent leur collation lors d'un petit goûter organisé et surveillé.



- MARQUAGE DES EFFETS PERSONNELS :

Afin de remettre les effets égarés, il est impératif de marquer du nom et du prénom de l'enfant le cartable, les boîtes et les vêtements.

Les objets perdus non nommés sont rangés au réfectoire du maternel pour les petits et dans la verrière pour les grands.

Après un certain laps de temps (fin de chaque trimestre), les vêtements non récupérés feront le bonheur d'autres enfants dans le besoin. (Le Fouillis – le resto du cœur)

## E. TEMPS DES LOISIRS



Les zones de loisirs sont adaptées à la sécurité et au bien-être des enfants.

Trois zones bien distinctes sont réservées à des tranches d'âge différentes et à des activités appropriées.

- La cour du 2 ½ - 8 pour le maternel et les 1<sup>ères</sup> primaires  
MODULES SECURISES – JEUX DESSINES AU SOL - MAISONNETTE
- Pour le 8 – 12, les élèves ont le choix entre :
  - UNE ZONE CALME – (cour intérieure) : ballon interdit
  - UNE ZONE SPORT (cour arrière) avec infrastructures sportives.
- MATIN : Récréation de 10 h 15 à 10 h 30 pour le primaire et à 10h45 pour les maternelles.
- MIDI : Après la prise du repas et jusqu'à 13 h 35.
  - **Jeux animés par la section éducation de l'enfance pour nos petits du 2 ½ - 8**
  - **Tournois sportifs à partir de la 3<sup>ème</sup> primaire : mini foot, basket, unihoc.**
  - **Ateliers durant la période hivernale (de nov. à mars) : jeux de société, mandala, bibliothèque. La mise en place est tributaire du volontariat des parents.**
- APRES-MIDI : Récréation pour le 6 –8 de 14 h 25 à 14 h 35 et pour le maternel à horaire décalé.

## 6. COURS SPECIAUX

### A. EDUCATION PHYSIQUE

En maternel : **PSYCHOMOTRICITE**, dans la salle de l'école.

**Prévoir des sandales sans lacets**

En primaire : **GYMNASTIQUE** (2 p / sem)

N.B 1 : Afin d'éviter les pertes des effets, il est important de marquer ceux-ci au nom de l'enfant.



**Prévoir un petit sac contenant :**

- des sandales de gym sans lacets
- des chaussettes blanches
- un short bleu
- un polo ou un tee-shirt blanc



- **La participation au cours d'éducation physique est obligatoire.**
- **L'absence occasionnelle doit être justifiée par un mot des parents.**
- **L'absence prolongée nécessite la présentation d'un certificat médical.**

**B. SECONDE LANGUE : NEERLANDAIS OU ANGLAIS (pour le 10 – 12)**

Pour le 6 – 8 et le 8 – 10, se référer à la page suivante : **Eveil aux langues**

- Choix déterminé de la 5<sup>ème</sup> primaire à la 2<sup>ème</sup> renouvée.
- Deux périodes par semaine.
- Programmes adaptés aux socles de compétences préparant à la 1<sup>ère</sup> renouvée (concertation des professeurs de langue des deux sections).

**C. ATELIER DE SECONDE LANGUE A L'ECOLE DU CENTRE**

**Eveil aux langues : NEERLANDAIS et ANGLAIS**

- animé par les professeurs de langues germaniques et native speaker,
- de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> primaire: par semaine, 50 min de **néerlandais**;
- en 4<sup>ème</sup> primaire: par semaine, 50 min de **néerlandais ET d'anglais** (périodes de 8 semaines, en alternance)  $\implies$  cette double approche permettra un choix de langue plus objectif, dans le cadre du cours obligatoire débutant en 5<sup>ème</sup> primaire ;
- cet apprentissage précoce est obligatoire et se fait pendant l'horaire scolaire
- les ateliers sont pris en charge par le Collège : gratuité.

**Objectifs : par des activités ludiques, scéniques et artistiques, DONNER LE GOUT D'APPRENDRE et D'OSER S'EXPRIMER AVEC JUSTESSE dans une langue étrangère**



L'objectif de ce projet est d'amener l'élève à pouvoir communiquer avec des enfants de son âge qui parlent une autre langue.



## D. LA DEMARCHE SCIENTIFIQUE

Plusieurs stratégies sont mises en place pour favoriser l'ouverture à l'information et pour développer une approche scientifique à la compréhension des notions plus complexes.

1. ATELIER FRACTIONARY : de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 3<sup>ème</sup> primaire  
Matériau favorisant la manipulation et l'apprentissage des fractions.

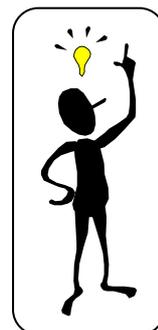
**Objectif : INDUIRE LES PROPRIETES PAR LA MANIPULATION**



2. ATELIER D'INFORMATIQUE : de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire
  - animation par un instituteur spécialisé dans des labos PC et MACS;
  - en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> épisodiquement pour de petites séquences ;
  - en 3<sup>ème</sup>, une période d'initiation par mois ; découverte de l'outil ;
  - en 4<sup>ème</sup>, une période de formation par semaine : découverte de l'outil « internet sans crainte »;
  - en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>, l'informatique deviendra un partenaire d'apprentissage et un outil permettant la recherche de documents, la production d'écrits et la correspondance. Travail mené par les titulaires.

**Objectifs : MAITRISER L'OUTIL INFORMATIQUE pour faciliter les démarches de communication, de documentation, d'argumentation et de réflexion.**

- animation par un instituteur spécialisé dans un labo de découverte ;
- 2 périodes par mois (en alternance avec un autre atelier) ;
- petites expériences en rapport avec la mécanique, l'électricité et la chimie.



**Objectifs : FAVORISER LA DEMARCHE SCIENTIFIQUE : observer, émettre des hypothèses, expérimenter, noter les résultats, les interpréter et les certifier.**

## E. APPRENDRE A ECOUTER POUR OSER S'EXPRIMER

Afin de favoriser l'apprentissage d'une seconde langue, le COURS DE MUSIQUE est organisé dans l'horaire scolaire, pour les 2 ½ - 8.  
Une heure chaque semaine dans l'horaire de votre enfant.

### 1. OBJECTIFS

Ce n'est pas un cours de solfège (donné à l'académie).

Il s'agit d'amener l'enfant à :

- ☀ apprendre à écouter et à reproduire des sons, des mélodies ;
- ☀ développer ses capacités rythmiques et musicales ;
- ☀ oser s'exprimer devant les autres par le chant, les percussions, la danse.

## 2. RESPONSABLES DES COURS

Ce cours se donnant dans un cadre culturel d'apprentissage, il a été confié à des professionnels ; à savoir, LES JEUNESSES MUSICALES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Le prix pour cette année est fixé à : **51,00 €**. Il vous sera facturé en deux fois. 25 € en novembre et 26 € en janvier.

## F. LE BREVET CYCLISTE



- En 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> primaire.
- Code de la route du piéton et du cycliste.
- Habileté développée par le biais du cours d'éducation physique
- Maîtrise des aptitudes pour le déplacement en ville.
- Brevet ou attestation délivrés.
- Théorie apportée par la cellule éducation et prévention de la Police Fédérale

# Pro Velo

## 7. ABSENCES



### 1. ABSENCES A PARTIR DE 5 ANS

- **Si votre enfant est malade**, téléphonez au n° 081 / 62 79 20 pour les écoles du centre, ou prévenez de vive voix en spécifiant :
  - ⇒ le nom et prénom de l'enfant,
  - ⇒ la classe et le nom de l'enseignant,
  - ⇒ la durée de l'absence,
  - ⇒ le souhait du suivi des devoirs ou travaux (à partir de la P1).
- **Si vous prévoyez son absence** pour des raisons familiales ou médicales, prévenez l'enseignant par un petit mot au journal de classe et justifiez l'absence par un document officiel qui sera demandé à l'enseignant. Toute absence doit être signalée au secrétariat avant 09h00.

Pour rester dans la légalité, l'enseignement à partir de la 3<sup>ème</sup> maternelle étant obligatoire, les absences doivent toujours être justifiées :

- jusqu'à trois jours : **en complétant une carte d'absence..**  
N.B. : Les motifs acceptés par la vérificatrice proposent la maladie, les problèmes de communication, les circonstances familiales exceptionnelles (décès, mariage,

**... certainement pas un départ en vacances !)**

- au-delà du troisième jour : **le certificat médical est obligatoire.**

*L'école est tenue de signaler les absences non justifiées à l'inspection cantonale qui peut en référer au Procureur du Roi. Dès 9 ½ jours.*

### 2. Accidents scolaires

- Une infirmerie (au secrétariat) accueille et soigne les enfants blessés ou subitement malades.
- Un médecin (généralement le médecin de famille, s'il est disponible) peut être appelé pour des points de suture ou pour un diagnostic.
- Si l'état de santé nécessite le retour à domicile, nous vous contacterons.
- Pour un cas d'urgence, nous prenons les dispositions nécessaires et vous prévenons au plus vite.

*Tout élève est assuré à l'école et sur le chemin de l'école. Des documents vous seront remis ; il est important d'en assurer le suivi pour l'ouverture du dossier. L'assurance n'intervient pas pour les vols et pour les dégâts matériels (vêtements, lunettes...) n'étant pas liés à une blessure.*

LE SECRETARIAT veille au bon accueil. Pour toute démarche, il est à votre disposition et vous guidera. Ouvert de 08h00 à 17h00. Le mercredi de 08h00 à 13h00.

**LES DIRECTIONS sont à votre écoute pour vous conseiller et gérer vos attentes.**

## 8. RENCONTRES – DEMARCHES

### RENCONTRES

#### **Avec la DIRECTION**

A votre convenance,  
lors de votre passage  
à l'école ; mais, de  
préférence sur  
rendez-vous.



#### Avec l'ENSEIGNANT

L'interlocuteur privilégié  
En dehors des heures  
d'activités de classe ; de  
préférence sur rendez-  
vous.

N.B. : Le **journal de classe** est un lien certain pour mettre en place une rencontre... ; pas nécessairement pour des remarques. Pour des demandes d'explication sur le travail scolaire de l'enfant ou pour une incompréhension, il est préférable que vous adressiez un pli fermé. Il y sera répondu soit de vive voix ou par lettre fermée (**Il faut éviter, pour son bien, que l'enfant ne se rende compte d'un éventuel manque de concordance dans les messages de l'école et de la maison**).

Pour rappel : Diverses rencontres sont organisées au cours de l'année scolaire :

#### 1. DES FESTIVITES

Le Collège fête Noël le vendredi 11 décembre 2020.

#### 2. DES REUNIONS DE CLASSE

- **A déterminer en fonction du code couleur déterminé par la FWB**
- **Le mardi 29 juin (à partir de 15h30) et le mercredi 30 juin (de 08h30 à 10h30) pour la remise du bulletin**



*La direction de l'école peut toujours assister à une rencontre enseignants – parents.*

## 13. DANS LA COUR DE RECREATION

Un code couleur a été établi pour que nous puissions jouer ensemble dans de bonnes conditions. Monsieur BAMPS est là pour te le rappeler.





## **Les collations saines tous ensemble le lundi et le jeudi**

Une alimentation saine, voilà qui est essentiel pour le bien-être et les performances des enfants. C'est pourquoi la composition des collations ne doit pas être laissée au hasard. La composition des collations est souvent un objet de palabres épuisantes et de petites épreuves de force. C'est pourquoi nous avons décidé de vous proposer des idées afin de faire de la récré des moments de plaisir.

Un bon petit déjeuner sert à faire le plein d'énergie et à recharger les batteries que la nuit a déchargées. C'est un bon départ pour une journée d'école et un facteur de réussite. De nombreuses études scientifiques récentes prouvent que les enfants ayant déjeuné sont souvent plus performants durant la matinée. Ils ont des réactions plus rapides et sont plus résistants à la fatigue que ceux qui n'ont que peu ou pas déjeuné. Une collation saine à la récré fournit de l'énergie et de précieux nutriments. Les dix-heures redonnent des forces pour éviter toute baisse des performances en fin de matinée.

## **La récréation Pour faire le plein d'énergie**

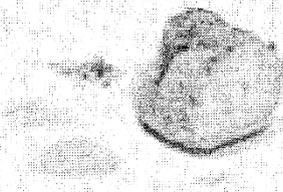
Les récrés sont faites pour se reposer, se détendre et oublier ses soucis. Les écoliers profitent des récréations pour donner libre cours à leur besoin de se dépenser. Le fait de pouvoir jouer, rire, discuter ou gambader leur permet de supporter le poids de la routine scolaire. Pour être performant, il faut manger régulièrement. Les récrés ne sont pas de simples « temps morts » de l'apprentissage. Elles servent aussi à faire le plein d'énergie, à se nourrir, à boire. Les collations permettent de lutter de façon ciblée contre les baisses de concentration et contre la fatigue. Composées de produits aux céréales complètes, de légumes, de fruits, de fruits secs et de produits laitiers, elles alimentent le corps et l'esprit. Bien boire pour bien réfléchir. Notre cerveau, qui est constitué à environ 75 % d'eau, est l'organe le plus « liquide ». Par conséquent, les fonctions cérébrales – notamment la concentration et la mémoire – sont les premières touchées par une hydratation insuffisante. L'indolence et la chute des performances souvent constatées en fin de matinée et d'après-midi trahissent souvent un déficit hydrique. Les « boissons intelligentes » sont surtout l'eau du robinet, l'eau minérale et les tisanes. Pour changer, on peut aussi proposer aux enfants des jus de fruits dilués (1/4 de jus de pomme pour 3/4 d'eau p. ex.). Les boissons sucrées, limonades, cola, thé glacé et autres, contiennent toutes du sucre et / ou de la caféine ; elles ne sont pas recommandées comme boissons pour la récré.

## Que manger à la récré?

Pour composer un petit déjeuner ou une récré savoureuse, répondant aux besoins des enfants, choisissez parmi les groupes d'aliments suivants:

### Céréales

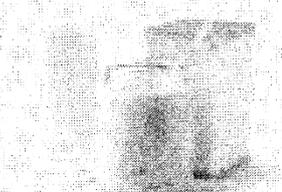
p. ex. pain bis ou complet, flocons de céréales complètes, mélange pour muesli non sucré



fournissent des vitamines, des fibres et des glucides très rassasiants

### Lait/ produits laitiers

p. ex. lait, yogourt, séré, fromage



contribuent pour une part considérable à approvisionner le corps en protéines, en calcium et en vitamines B<sub>2</sub> et D

### Légumes/fruits de saison

p. ex. pomme, poire, abricot, morceaux de concombre ou de chou-pomme, carotte, tomates cerises



contiennent des vitamines, des sels minéraux et des substances végétales secondaires\*

### Boissons non sucrées

p. ex. eau du robinet, tisanes non sucrées, jus de fruits dilués



boire régulièrement est important pour le métabolisme et les performances

(\*substances végétales secondaires: p. ex. substances à propriétés immunologiques ou facteurs de croissance que nos sens enregistrent comme colorants, parfums ou arômes naturels)

Une collation se compose idéalement d'un produit céréalier, d'un légume ou d'un fruit et d'un produit laitier. Les aliments sucrés doivent être consommés avec modération et à titre exceptionnel. N'oubliez pas les boissons: il est capital de boire régulièrement et suffisamment.

## Moins de déchets, c'est bon pour ma planète ! »

Boîtes à tartines, à collations, gourdes ou encore boîtes hermétiques ont-elles été oubliées ? Si les utiliser est une question de bon sens, mais également de santé et de respect de l'environnement, leur emploi a malheureusement tendance à se raréfier au profit d'emballages à usage unique. Berlingots, papier aluminium, bouteilles en plastique... inondent nos poubelles et augmentent considérablement la masse de déchets ! Les écoles ne sont pas épargnées par ce fléau des emballages inutiles ; il suffit de faire l'inventaire d'une poubelle de classe pour s'en rendre compte. Il est donc essentiel que chacun, et plus particulièrement les enfants, prenne conscience de l'importance de protéger notre environnement et de préserver les ressources naturelles en limitant notamment les quantités d'emballages.

### La gourde

Bouteilles en plastique, berlingots de jus, cannettes en aluminium, ... tous ces emballages inondent les poubelles des établissements scolaires. Une gourde nettoyée chaque jour et remplie avec de l'eau du robinet est un mode de consommation sain pour les enfants. Souvent perçue comme impropre ou ayant mauvais goût, l'eau du robinet souffre d'une mauvaise image. Pourtant, cette eau mise à la disposition de tous est la denrée alimentaire la plus contrôlée en Belgique. Toujours disponible, parfaitement saine, elle a l'avantage d'être 200 à 300 fois moins chère que l'eau mise en bouteille et, surtout, elle ne comporte aucun emballage, donc aucun déchet !



### La boîte à tartines

Une boîte à tartines nettoyée chaque jour permet aux aliments d'y être déposés sans emballage supplémentaire. Celle-ci se range facilement dans le cartable et peut supporter la pression exercée par n'importe quelle fourniture scolaire contrairement au papier aluminium !



### La boîte à en-cas

La boîte à en-cas permet d'éviter les emballages individuels de biscuits, de barres chocolatées ou encore les sachets de bonbons que l'on retrouve bien trop souvent jetés dans la cour de récréation !

**Petite astuce** : L'usage de la boîte à en-cas plus solide et hermétique permet de varier les 10 heures des enfants : salade de fruits, céréales, morceaux de fromage ou de carottes, etc.



# COURS DE MUSIQUE 2020 – 2021 2 ½ - 8 ans

## 1. CADRE

Afin de favoriser l'apprentissage d'une seconde langue, le COURS DE MUSIQUE est organisé dans l'horaire scolaire, à l'école du 2 ½ - 8.

**« APPRENDRE A ECOUTER POUR OSER S'EXPRIMER ».**

## 2. OBJECTIFS

Ce n'est pas un cours de solfège (donné à l'académie).

**Il s'agit d'amener l'enfant à :**

- ☀ **apprendre à écouter et à reproduire des sons, des mélodies ;**
- ☀ **développer ses capacités rythmiques et musicales ;**
- ☀ **oser s'exprimer devant les autres par le chant, les percussions, la danse.**

## 3. RESPONSABLES DES COURS

Ce cours se donnant dans un cadre culturel d'apprentissage, il a été confié à des professionnels ; à savoir, LES JEUNESSES MUSICALES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

## 4. FREQUENCE

- ☀ Pour toutes les classes: une période par semaine

## 5. MODE DE PAIEMENT

La musique fait partie des frais incontournables répétitifs.

Les autres frais résultent de choix pour des services offerts par l'école (repas, garderies, revues ...). Il y a bien-sûr les coûts occasionnels relatifs aux visites ou excursions et aux classes de dépaysement (une fois sur le cycle).

**Sur l'année, 35 cours sont programmés. Une somme de 51 € sera demandée. Afin d'éviter les manipulations d'argent, une facture de 25 € vous sera adressée fin octobre et une de 26 € en janvier.**